



WWF

POSITION

FR

2015

PLAN D'URGENCE CLIMAT 2015-2020

APPEL DU WWF VERS LA COP21

#URGENTPLAN

INTRODUCTION

Alors qu'à ce jour 39 pays sur 196 ont annoncé leurs intentions de contributions sur le climat, et que la Chine s'apprête à poser la sienne, l'AIE conclut dans son rapport spécial ***World Energy Outlook 2015: Energy and climate change***¹ du 15 juin 2015 que le monde se dirige vers un dérèglement climatique majeur. Selon l'AIE, l'ensemble de ces contributions nationales conduirait à une augmentation de la température moyenne mondiale d'environ 2,6°C d'ici 2100 et 3,5°C après 2200 – bien au-dessus du seuil de 2°C sur lequel les gouvernements se sont engagés en 2009.

Afin de pouvoir tenir cet engagement, un plan d'urgence doit être avancé d'ici à la COP21. Par des mesures supplémentaires dans les domaines des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie, ce plan d'urgence devrait aider à atteindre un pic d'émissions d'ici 2020 et de relever l'ambition climatique avant 2020. Lors de la session climat de Bonn (juin 2015), ce sujet a donné lieu à des propositions de la part des pays qui seront discutées dans un espace de négociations dédié.

Faisant suite aux annonces par les pays de leurs contributions nationales, qui selon l'AIE ne sont pas à la hauteur, et à la veille de l'Encyclique du Pape sur l'écologie, le WWF appelle à la mobilisation politique générale autour de la période 2015-2020 via un plan d'urgence à arrêter lors de la conférence climat de Paris (COP21).

Ce plan devrait comprendre des mesures claires et immédiates, en termes de financements de la lutte contre les changements climatiques, de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique et de protection de la forêt. A eux seuls, ces trois derniers secteurs devraient permettre d'économiser annuellement l'équivalent des émissions annuelles des Etats-Unis. Par les réductions d'émissions effectives et la mobilisation des fonds d'aide, ce plan devrait permettre de protéger les pays les plus vulnérables des impacts des changements climatiques.

Retrouver les recommandations du WWF par pays dans les rapports [Crossing the Divide: How to Reduce the Emissions Abyss](#).

¹ AIE, World Energy Outlook Special Report: Climate change and Energy, June 2015

SEUIL 2°C : UNE « LIGNE DE DEFENSE »

A TENIR ABSOLUMENT VERS LA COP21

Au Sommet de Copenhague en 2009, les décideurs se sont accordés sur un seuil limite de 2°C de hausse de la température moyenne mondiale – avec une revue de cet objectif de long-terme prévu sur 2013-2015. Parmi les différents scénarios établis dans le 4ème rapport d'évaluation du GIEC, ces décideurs ont fait le choix, politique, de fixer l'objectif des 2°C comme seuil à ne pas dépasser.

Selon le 5ème rapport d'évaluation du GIEC, de nombreux impacts liés au dérèglement climatique en cours ont déjà été observés dans tous les secteurs et dans tous les milieux. De 1880 à 2012, les mesures de température moyenne de la surface des océans et terrestre montrent un réchauffement de 0,85°C. Ce dérèglement climatique affecte les écosystèmes, les espèces et les activités humaines (approvisionnement en eau, agriculture, économie, etc.), sur tous les continents et les océans.

Les océans, qui jouent un rôle clef dans la stabilisation du climat, sont particulièrement affectés. Plusieurs espèces terrestres, d'eau douce et marines ont déjà changé de périmètre géographique, d'activité saisonnière, de modèle de migration, d'abondance et d'interactions entre elles en réponse aux changements climatiques en cours. Les extinctions d'espèces seront notamment dues à plusieurs facteurs liés au climat (réchauffement, perte des glaces, variations des précipitations, réduction des flux de rivière, acidification des océans). Le dérèglement climatique dû aux activités humaines aggrave les fortes pressions déjà exercées par l'Homme sur les écosystèmes et les espèces. Montées des eaux, sécheresses de longue durée, accès à l'eau et l'alimentation, les populations les plus fragiles et vulnérables sont déjà fortement touchées. Si des mesures d'adaptation sont encore possibles, il sera impossible et très coûteux de gérer ces risques au-delà le seuil des 2°C.

Faut-il revoir le seuil des 2°C pour 1,5°C ?

Selon les décisions prises à la COP16 à Cancún, une revue de cet objectif de 2°C est en cours. A la session de Bonn en juin 2015, le dialogue d'experts sur les 2°C a conclu que ce seuil devait représenter une « ligne de défense » à tenir impérativement pour éviter les pires impacts. Les 2°C constitue déjà un point de non-retour pour certains pays, certaines communautés, certains espaces et

écosystèmes. Ainsi le dialogue a préconisé de « se rapprocher le plus possible de l'objectif de 1,5°C »².

Quel budget carbone pour tenir les 2°C ?

Dans son 5ème rapport d'évaluation, le GIEC évoque l'existence d'un "budget carbone" mondial d'environ 1000Gt de dioxyde de carbone sur la base des émissions de gaz à effet de serre passées et les scénarios de hausse de la température, pour avoir ainsi une chance de rester sous le seuil des 2°C de hausse de la température par rapport à la période 1861-1880. Sur la base de ce budget carbone disponible, il est possible de conclure qu'une grande partie des ressources prouvées de combustibles fossiles doit maintenant rester sous terre et que seuls des alternatives énergétiques propres et plus d'efficacité énergétique, identifiées par le GIEC, doivent voir le jour.

Le GIEC estime par ailleurs quant à lui que les investissements dans les énergies fossiles doivent être réduits de 30 milliards de dollars par an entre 2010 et 2029. L'Agence Internationale de l'Energie estimait quant à elle que 2/3 des réserves prouvées de combustibles fossiles doivent être laissés dans les sols.

LE RETARD PRIS DANS L'ACTION

CLIMATIQUE MONDIALE

Plusieurs bonnes annonces viennent ponctuer la marche vers la COP21 et témoignent d'un changement et d'une réelle prise de conscience à travers le monde et dans plusieurs secteurs. En mars 2015, l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) a annoncé que les émissions de CO₂ du secteur de l'énergie étaient restées stables à 32,3 milliards de tonnes de CO₂ en 2014, une première depuis 40 ans. En France, l'ADEME a calculé dans une étude sur un avenir 100% renouvelable en 2050 que le coût d'un tel scénario était plus ou moins proche du scénario actuel, à la fois possible et attractif. La Norvège vient de décider le désengagement de son fonds souverain du charbon. En juin 2015, l'IRENA relève que 2014 a battu tous les records en nouvelles capacités installées d'énergies renouvelables avec 133 GW.

Malgré ces annonces et cette dynamique, les pays semblent encore loin de l'ambition requise, comme le précise rapport de l'AIE ***World Energy Outlook 2015: Energy and climate change***³. Selon ce rapport, les contributions

² Rapport du dialogue d'experts remis à Bonn en juin 2015,
<http://unfccc.int/resource/docs/2015/sb/eng/info1.pdf>

³ AIE, World Energy Outlook Special Report: Climate change and Energy, June 2015

nationales déposées et les plans climat prévus à ce jour (y compris avec la Chine) conduiraient à une augmentation de la température moyenne mondiale d'environ 2,6°C d'ici 2100 et 3,5°C après 2200 et donc à un dérèglement climatique majeur (« scénario AIE INDC »).

« L'AUGMENTATION DES EMISSIONS MONDIALES DE GES DU SECTEUR ENERGETIQUE RALENTIT, MAIS LE « SCENARIO INDC » NE PREVOIT AUCUN PIC D'ICI 2030. »

Un constat de retard qu'avait aussi formulé le Programme des Nations unies pour l'Environnement dans son rapport *Emissions Gap Report* (PNUE, 2014). Selon le PNUE, les niveaux d'émissions compatibles avec une trajectoire de 2°C ne doivent pas dépasser 44 Gt éq-CO₂ d'ici 2020. Or la fourchette des estimations médianes basée sur les engagements des pays se trouvait entre 52 et 54 Gt éq-CO₂ en 2020 lors de l'évaluation.

Les engagements de réduction de gaz à effet de serre pris par les pays accusent un surplus de 8 à 10Gt éq-CO₂e, soit presque l'équivalent des émissions annuelles cumulées des Etats-Unis et de l'UE. Les pays doivent donc accélérer l'adoption de mesures pour réduire leurs émissions de GES et revoir à la hausse leurs engagements à très court terme afin de parvenir à un pic d'ici 2020.

PLAN D'URGENCE POUR TENIR LES 2°C

Compte tenu du retard déjà pris dans l'action climatique, il n'est pas possible d'attendre cinq ans de plus pour agir. Comme en témoignent les annonces faites au G7, les pays ont plus tendance à se fixer des objectifs de long terme sans pour autant trouver ni se doter des moyens immédiats pour enclencher la transition. Le WWF appelle donc les gouvernements à s'engager sur un plan d'action d'urgence crédible et transparent pour combler ce retard sur cinq ans à travers des mesures sectorielles phares et ce, d'ici la conférence de Paris

Sur la base des intentions de contributions nationales déposées par les pays, l'AIE indique dans son rapport à ce sujet « qu'un engagement de viser un tel pic à court terme enverrait un message clair de détermination politique pour rester en-dessous du seuil des 2°C».

Le plan d'urgence proposé par le WWF s'articulerait autour de quatre volets principaux :

- Les énergies renouvelables
- L'efficacité énergétique
- La protection des forêts et des terres

- Le financement de la lutte contre le changement climatique et la sortie des soutiens publics aux énergies fossiles
 - **L'accélération du déploiement des énergies renouvelables⁴ avec un objectif de 25% de la consommation énergétique mondiale d'ici 2020 (soit 3.5 milliards tonnes CO₂eq par an)**

En 2013, les énergies renouvelables représentaient 10% de la consommation énergétique dans le monde. Sur la base des études du WWF⁵, le plan d'urgence propose une accélération du déploiement des renouvelables dans le monde ces cinq prochaines années afin d'atteindre 25%, soit 3,3 milliards de tonnes de CO₂ par an économisées⁶. Cela permettrait de réduire le retard pris dans l'action de 1,2 à 1,5 milliards de tonnes par an d'ici 2020. D'après le scénario du WWF (2011), les énergies renouvelables pourraient alimenter jusqu'à 115 exajoules de l'énergie finale en 2020.

**L'ENERGIE GENERE
2/3 EMISSIONS
MONDIALES**

Même si les coûts des technologies ont connu une diminution significative ces dernières années, l'une des principales barrières à ce déploiement réside dans le coût initial. Il doit donc être appuyé par les moyens de mis en œuvre et le financement identifiés dans ce plan d'urgence.

**7,7 MILLIONS
D'EMPLOIS DANS
RENOUVELABLES
(IRENA, 2014)**

De même, les coûts des technologies des renouvelables diminuent fortement depuis quelques années. Le coût du solaire et de l'éolien a même atteint la parité dans quelques pays et régions.

L'investissement dans les énergies renouvelables présente aussi de nombreux co-bénéfices, comme l'amélioration des conditions locales de la qualité de l'air et de la santé publique, la création d'emplois et le renforcement de l'économie locale avec des opportunités d'entrepreneuriat, la diminution de la pauvreté.

Malgré l'augmentation majeure des investissements dans les renouvelables (de 30 à 250 milliards en 13 ans), les deux dernières années ont vu un ralentissement de 20% dans les investissements mondiaux, lequel s'explique par une diminution du coût de la fabrication de ces technologies (solaire

⁴ Sauf biomasse traditionnelle

⁵ WWF/ECOFYS, Rapport énergie – 100% renouvelables d'ici 2050, 2011

⁶ L'hypothèse est ici faite que les énergies renouvelables dans le secteur électrique remplacent la même proportion de plusieurs énergies fossiles, y compris le charbon, le gaz et le pétrole, lesquelles ont des intensités carbonées différentes. Cependant, beaucoup de sources renouvelables sont prévues dans des pays avec une grande part de charbon (avec un taux de CO₂/unité d'énergie plus fort), comme en Inde, en Chine, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, etc. Ainsi, un taux de 25% de renouvelables pourrait éviter davantage d'émissions par rapport à un scénario non-renouvelables si application d'une approche linéaire pour réduire les émissions de CO₂.

photovoltaïque et éolien terrestre) et par une insécurité de l'investissement (en particulier en UE et aux Etats-Unis).

Le besoin de financements additionnels est critique pour ces cinq prochaines années. Le rapport de l'AIE de juin 2015 préconise justement l'augmentation des investissements dans les énergies renouvelables, avec 400 milliards de dollars visés pour 2030. Le WWF va au-delà et appelle à la poursuite de l'objectif de 500 milliards de dollars par an d'ici 2020 dans les renouvelables – sachant que 1000 milliards sont actuellement investis dans les énergies fossiles.

- **Le renforcement des mesures d'efficacité énergétique avec un doublement du taux d'efficacité énergétique pour atteindre 2.4% par an d'ici 2020 (soit 4 à 5 milliards tonnes CO₂eq par an)**

Le plan d'urgence proposé devra permettre d'enclencher la transition de l'économie mondiale des énergies fossiles vers les énergies renouvelables. Pour que cette transition soit mise en oeuvre rapidement, ce plan doit être complété par une amélioration significative de l'efficacité énergétique.

L'augmentation des renouvelables ne doit pas s'ajouter aux capacités énergétiques existantes provenant de sources fossiles, mais bien les remplacer. Alors que la demande énergétique ne cesse de croître au niveau mondial et que des besoins en développement doivent encore être satisfaits, cette amélioration de l'efficacité énergétique est au cœur du plan d'urgence. Les bénéfices de l'efficacité vont aussi bien au-delà de la réduction d'émissions, à travers une réduction des coûts des services énergétiques, une réduction du besoin en investissements dans de nouvelles infrastructures et une utilisation optimale de l'énergie. L'amélioration de l'efficacité, en réduisant les dépenses énergétiques, représente un bon investissement de moyen-long terme.

Deux secteurs clefs pour améliorer l'efficacité mondiale : le bâtiment et les équipements.

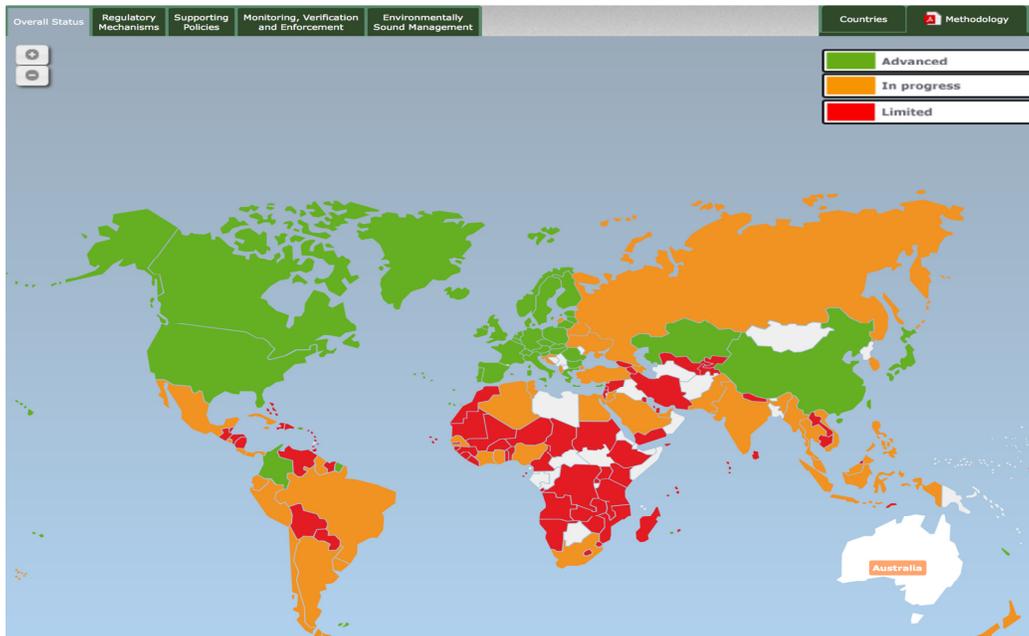
Un plan d'urgence dans le secteur du bâtiment permettrait d'économiser 1,4 à 2,9 milliards de CO₂ à travers l'efficacité des équipements et 0,5 à 0,6 milliards de tonnes CO₂ à travers l'efficacité de chauffage et de climatisation (PNUE 2013).

Ces améliorations impliqueraient d'importantes mesures dans le renforcement des codes de construction, notamment de performance énergétique des nouvelles constructions et des rénovations.

Dans le domaine des équipements, source de consommation la plus rapide dans le monde, des économies d'énergie doivent aussi être identifiées. L'efficacité énergétique dans ce domaine pourrait s'élever à 0,6 milliards de tonnes de CO₂ par an d'ici 2020,

SECTEUR BATIMENT
= 1/3 BESOIN
ENERGETIQUE

alors que la sortie des ampoules à incandescence pourrait économiser 0,2 milliards de plus par an (Blok et al., 2012). Ces économies cumulées sont équivalentes aux émissions annuelles actuelles de CO₂ de l'Allemagne. Ce potentiel passe par le soutien à des nouvelles pratiques et modes de consommation, ainsi que l'adoption rapide de technologies disponibles plus efficaces. Les soutiens à l'adoption de standards minimums d'efficacité énergétique et de sortie des produits inefficaces permettraient d'avancer dans ce domaine.



Statut dans le monde des politiques sur l'efficacité de l'éclairage

- **Lutte contre la déforestation et protection des terres**

Des actions d'atténuation doivent être mises en place dans le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF) à court terme.

Les réductions d'émissions de gaz à effet de serre dans ce secteur pourront être soutenues via REDD+, avec les trois volets conclus aux négociations climat de Bonn (juin 2015) mais dont les financements restent à mobiliser.

- **Le financement de la lutte contre le changement climatique : une feuille de route claire vers l'engagement des 100 milliards de dollars pour le climat pris en 2010 et un retrait des soutiens à l'industrie du charbon estimés à 73 milliards de dollars**

Le financement de ces deux objectifs pourrait être soutenu par les mesures suivantes :

- La concrétisation de l'engagement de 100 milliards de dollars de financement par an pour le climat pris par les pays développés dès le Sommet de Copenhague (2009) d'ici 2020. Les pays devront alors donner, d'ici la conférence de Paris, une feuille de route claire et transparente pour atteindre cet engagement.
- Le financement de projets dans ces secteurs par le Fonds vert pour le climat. Ce fonds est maintenant opérationnel pour le soutien de projets, notamment d'atténuation dans les pays en développement.
- Les pays doivent initier des réformes structurelles financières requises pour augmenter les investissements dans les énergies propres dans le monde.
- Les pays doivent s'engager à mettre en oeuvre les mesures destinées à une redirection des investissements des technologies intensives en énergies fossiles, particulièrement des subventions pour la production et la consommation d'énergie fossile – vers les renouvelables et l'efficacité énergétique.

Les pays doivent s'accorder sur l'adoption de mesures capables d'augmenter les investissements dans les énergies propres à 500 milliards de dollars d'ici 2020.

En amont du G7, le WWF a présenté une étude indiquant que plus de 73 milliards de dollars d'argent public ont été utilisés pour soutenir le charbon dans le monde entre 2007 et 2014. Les pays de l'OCDE ont contribué à ces soutiens publics à hauteur de 55 milliards de dollars via les crédits à l'exportation et les banques multilatérales de développement.

SUPPRESSION \$2000Md

SUBVENTIONS FOSSILES

= -13% EMISSIONS CO₂

(FMI, 2013)

Retrouver le rapport [*Under the Rug: How Governments and International Institutions Are Hiding Billions in Support to the Coal Industry.*](#)

En tant que future présidence de la COP21, la France doit immédiatement transformer en actions concrètes les annonces faites par le président de la République, lors la Conférence environnementale en novembre 2014 et poursuivre la dynamique sur l'arrêt des soutiens publics à l'export aux projets à charbon.

Enfin, l'annonce au G7 de soutien d'un plan d'accès aux énergies renouvelables en Afrique va dans le bon sens. Des efforts doivent aussi être faits par les pays sur leurs territoires pour enclencher davantage d'actions ces cinq prochaines années.

UN PLAN D'URGENCE AU CŒUR DE

L'ACCORD DE PARIS (COP21)

Ce plan d'urgence est crédible car il peut être porté par les pays au sein de l'espace de négociations ouvert vers la COP21 sur l'ambition climatique avant 2020. A la session de négociations de Bonn, les Parties et leurs groupes représentatifs se sont enfin décidés à avancer une négociation autour de la mise en place de cet espace sur la base de propositions. Une partie de l'accord de Paris sera d'ailleurs réservée à ces décisions avant 2020 (« placeholder ») – les co-présidents remettront des propositions le 24 juillet prochain suites aux discussions de Bonn en juin 2015.

A la conférence de Durban en 2011 (COP17), les Parties s'étaient accordées à ouvrir deux canaux de discussions a conclure en décembre 2015 à Paris : l'un portant sur un nouveau régime climatique portant sur l'après 2020 – l'autre sur le relèvement de l'ambition avant 2020.

Après une multitude de réunions techniques d'experts utiles autour de thèmes sur les renouvelables, l'efficacité énergétique, la technologie, etc., la discussion s'est enfin traduite en négociations pour réussir à donner vie à un espace sur 2015-2020.

Ces prochaines semaines, les mesures proposées par le WWF doivent ainsi être discutées au niveau politique et se traduire par des décisions concrètes à Paris. L'intégration dans l'accord de Paris de ce plan d'urgence aiderait aussi à instaurer un climat de confiance entre les Parties et faciliter la discussion sur des sujets épineux du nouveau cadre climatique prévu pour l'après-2020 également attendu à la COP21.

La Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CNUCC) peut jouer un rôle positif et proactif dans l'appui d'actions et de mesures concrètes pour avancer ce plan d'urgence. Les discussions sur la période 2015-2020 doivent déboucher à la COP21 à Paris aux décisions suivantes pour la mise en place de ce plan d'urgence :

- Les institutions financières et technologiques liées à la CCNUCC doivent recevoir des rôles clairs vers le soutien des réductions d'émissions de GES à mettre en place avant 2020 en ciblant les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et le secteur de l'utilisation des terres.
 - o Les organes de la CCNUCC comme le Comité Exécutif de la Technologie ou le Centre de Technologie Climatique, hébergé par le

PNUE, peuvent mettre en œuvre et appuyer les Parties sur les actions d'atténuation d'ici à 2020, en particulier dans les pays en voie de développement.

- Les institutions financières liées à la CNUCC telles que le Fonds pour l'Environnement Mondial et le Fonds Vert Climat doivent également être mobilisées pour financer et mettre en œuvre des actions avant 2020.
 - Les réunions techniques d'experts (TEM) doivent se traduire par de nouvelles décisions politiques pour appuyer la collaboration entre les Parties sur la mise en œuvre d'actions et de mesures d'atténuation.
- Une réunion de haut niveau « pour renforcer la mise en œuvre de l'action en faveur du climat » se tiendra à la COP21, comme avancé dans l'accord de la COP20 à Lima. Ce rendez-vous doit être préparé bien amont pour avancer l'engagement politique et la mobilisation de moyens financiers supplémentaires, de renforcement des capacités et de transfert de technologies, qui pourraient être annoncés lors de la réunion de haut niveau.

UN PLAN MIS EN ŒUVRE ET SOUTENU PAR

LA MOBILISATION DE TOUS

Le Sommet climat du Secrétaire Général des Nations unies qui a eu lieu en septembre 2014 a permis l'émergence de l'agenda pour l'action Paris-Lima (LPAA), plateforme d'actions thématiques visant à améliorer la collaboration des acteurs et accélérer la mise en œuvre sous-nationale de l'action climatique. Depuis la conférence de Lima, ces initiatives sont suivies au sein de la préparation d'un Agenda pour l'action (LPAA) animé par la France, le Pérou, le secrétariat de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et le Secrétariat général des Nations unies.

Cet agenda peut à la fois permettre de démontrer qu'une mobilisation de nombreux acteurs et secteurs est en place et viser à la mise en œuvre, à l'identification des besoins et à l'accélération de la coopération.

Le WWF réaffirme que les engagements de l'agenda pour l'action Paris-Lima (LPAA) doivent être articulés autour de principes clés pour quantifier et mesurer l'impact de ces initiatives :

- Etablir des critères de sélection ambitieux des initiatives afin d'éviter le greenwashing ;
- Établir une architecture claire et coordonnée des initiatives avec le système des Nations unies ;
- Assurer une bonne sélection et un suivi continu des initiatives ;
- Définir un cadre pour mesurer, reporter et vérifier les engagements de réduction d'émissions de GES afin d'assurer que ces initiatives donnent des résultats ;
- Adopter les meilleurs standards internationaux, selon les secteurs couverts, de robustesse pour les inventaires d'émissions, de transparence des actions, de suivi et de reporting ;
- Assurer un cadre respectant les droits de l'homme, l'égalité des genres et l'intégrité environnementale.

Les critères suivants doivent aussi pouvoir guider la mise en œuvre de ces initiatives :

- Pas de substitution aux objectifs de GES nationaux ;
- Mise en oeuvre rapide 2015-2020 afin d'assurer un pic d'ici 2020 ;
- Intégrité environnementale et transparence ;
- Simplicité administrative de l'exécution ;
- Réplicabilité et mise à l'échelle afin d'atteindre un impact suffisant pour réduire le retard pris dans la réduction d'émission ;
- Viabilité de long-terme et soutenabilité afin de garantir une bonne utilisation des ressources.

L'action Paris-Lima ne peut pas se substituer à de nouveaux engagements de la part des pays dans l'avant 2020. En effet, il est difficile du point de vue méthodologique de mesurer si ces efforts participent aux engagements nationaux ou s'ils permettent de réellement ajouter de l'ambition à ces engagements. C'est le problème de l'additionnalité.

De plus, les acteurs non-étatiques peuvent rencontrer dans leur ambition et leurs actions des freins liés aux engagements et aux mesures de mise en œuvre des pays eux-mêmes. L'articulation de l'agenda de l'action doit ainsi pouvoir mettre en évidence ces freins afin d'encourager les gouvernements à rehausser leur ambition climatique, par exemple dans le cadre de l'espace dédié au plan d'urgence au sein de la convention climat.